LA LETTRE D'ACTUS
Lettre de suivi de l'actualité politique

Mise à jour 23 septembre 2019 ∗ N° 30

Lettre rédigée par le service des politiques d'inclusion de la DDA-PI
en lien avec la commission du CA « défense et promotion des droits et libertés »

SOMMAIRE

POLITIQUE GÉNÉRALE 2

Réforme constitutionnelle 2
Pacte du pouvoir de vivre : le Premier ministre répond aux associations 3

POLITIQUE DU HANDICAP 3

Conférence nationale du handicap (CNH) 3
Evolution du CNCPH : le rapport Radian-Michels 3

SCOLARISATION 4

Rentrée scolaire 2019 4
Commission d'enquête sur l'inclusion des élèves et étudiants en situation de handicap 5

RESSOURCES 6

Revenu universel d'activité (RUA) 6
Stratégie Pauvreté : 1er anniversaire du lancement 6
Réforme des retraites 7

COMPENSATION 8

PCH enfant : le rapport de l'IGAS 8

JUSTICE 9

Majeurs protégés : rapport sur les droits fondamentaux 9

MOBILITÉ 9

Projet de loi d'orientation des mobilités 9

SANTÉ 10

Projet de loi bioéthique 10

EUROPE ET INTERNATIONAL 11

Informations du CFHE 11
Accès aux droits : la réforme expliquée en FALC 12

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 12

POLITIQUE GÉNÉRALE

Réforme constitutionnelle *Présentée en Conseil des ministres le 28 août*	Le 28 août en Conseil des ministres, le Gouvernement a proposé au Président de la République **un projet de révision de la Constitution du 4 octobre 1958** et a présenté **deux projets de loi, organique et ordinaire**, qui réforment les institutions. Le projet de loi constitutionnelle pour un renouveau de la vie démocratique : Il s'articule autour de 3 axes : • **La participation citoyenne** : notamment, le projet de loi prévoit de remplacer le Conseil économique, social et environnemental (Cese) par une nouvelle institution, le « **Conseil de la participation citoyenne** ». • **La proximité territoriale** par une nouvelle étape de la décentralisation. • **Une justice renforcée dans son indépendance**. Le projet de loi prévoit également d'inscrire à l'article 1er de la Constitution que **la République « favorise la préservation de l'environnement**, de la diversité biologique et l'action contre les changements climatiques ». Le projet de loi organique et le projet de loi ordinaire pour un renouveau de la vie démocratique : **une réduction de 25 % des effectifs parlementaires, l'élection de 20 % des députés** au scrutin de liste national à la représentation proportionnelle, l**a limitation du cumul des mandats dans le temps pour les parlementaires et les détenteurs de fonctions exécutives locales**. Le projet de loi organique contient une **disposition relative à la procédure du référendum d'initiative partagée.**
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP APF France handicap souhaite faire introduire dans l'article 1er de la Constitution la question du handicap. Nous allons porter également **une attention particulière à la proposition de mutation du CESE en Conseil de la participation citoyenne** et à **la place qui sera accordée aux associations représentatives des personnes en situation de handicap** dans cette nouvelle institution.
Pour en savoir plus ☞	▪ Compte-rendu du Conseil des ministres du 28 août 2019 : [cliquez ici] ▪ Projet de loi constitutionnelle pour un renouveau de la vie démocratique : [cliquez ici] ▪ Projet de loi organique pour un renouveau de la vie démocratique : [cliquez ici] ▪ Projet de loi pour un renouveau de la vie démocratique : [cliquez ici]

Pacte du pouvoir de vivre : le Premier ministre répond aux associations

En avril 2019, APF France handicap a affirmé son engagement dans le pacte social et écologique initié par Nicolas Hulot et Laurent Berger, aux côtés des 19 autres organisations signataires (associatives, syndicales et mutualistes). Actuellement, ce collectif regroupe 55 organisations.

Le 27 août, une réunion s'est tenue entre le Premier ministre et les signataires du Pacte pour le pouvoir de vivre. L'occasion pour les associations de faire part de leurs revendications sur plusieurs grands sujets de réforme, tels que : le projet de loi Grand âge et Autonomie, l'accès aux droits et le déploiement des maisons de services au public France Services, la réforme des retraites ou encore les enjeux relatifs au secteur associatif. Un courrier du Premier ministre suite à cette réunion engage d'ores et déjà les associations et les membres du Gouvernement concernés à se rencontrer dans les semaines à venir.

Pour en savoir plus ☞

- Le courrier du Premier ministre : [cliquez ici]
- Le site internet du Pacte du pouvoir de vivre : [cliquez ici]

POLITIQUE DU HANDICAP

Conférence nationale du handicap (CNH) *Restitution du 10 juillet 2019*	Une **restitution des travaux de la 5e Conférence nationale du handicap** (CNH) a eu lieu le 10 juillet 2019 en présence de Sophie Cluzel. Ces travaux ont porté sur cinq chantiers principaux : • Améliorer et simplifier la **compensation du handicap pour les enfants**. • **Rénover la prestation de compensation du handicap** pour les personnes handicapées adultes. • **Faire évoluer les Maisons départementales du handicap** (MDPH). • **Prévenir les départs non souhaités en Belgique**. • **Assurer la participation** des personnes en situation de handicap à la construction des politiques publiques. **La conclusion de la CNH est annoncée pour l'automne** *(date non encore connue)* en présence du Président de la République, probablement en octobre. Des arbitrages devraient être rendus à ce moment-là sur les propositions issues des concertations de ces derniers mois.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap a participé activement aux différents groupes de travail** et porté ses positions notamment sur : l'évolution de la PCH, l'évolution de l'AEEH et de la PCH enfants, le fonctionnement des MDPH. À cet effet, plusieurs contributions écrites ont été rédigées et communiquées aux groupes de concertation. Elles ont également été diffusées au réseau APF France handicap dans la lettre d'actualité datant de juillet.
Pour en savoir plus ☞	▪ Restitution de la CNH, la synthèse APF France handicap : [cliquez ici] ▪ « PCH : vers un grand toilettage ? », un article ASH avec la contribution d'APF France handicap : [cliquez ici]

Evolution du CNCPH : le rapport Radian-Michels *Juin 2019*	Dans le cadre des travaux de la CNH (voir ci-dessus), le Premier ministre a confié le 10 décembre 2018 à **Carine Radian**, animatrice de la commission « Culture et Citoyenneté » au CNCPH, et **Thierry Michels**, député (LREM, Bas-Rhin), une mission gouvernementale intitulée : *« Assurer **une pleine représentation des personnes en situation de handicap** dans la construction des politiques publiques »*. Le rapport issu de plusieurs mois de travaux et auditions a été remis le 19 juin 2019 au Gouvernement et rendu public au début du mois d'août.

	Il propose une **mutation du CNCPH en Haut Conseil aux Citoyens Handicapés** (HCCH) dans l'objectif de *« franchir une nouvelle étape sur le chemin de la pleine citoyenneté et de la co-construction des politiques publiques »*. Tenant compte des acquis historiques du CNCPH (missions, fonctionnement), et de ses forces et faiblesses actuelles, le rapport propose : 1. d'élargir ses missions **à la prospective et à l'évaluation** ; 2. d'assoir sa légitimité grâce une **représentation accrue** des personnes handicapées ; 3. de renforcer ses **interactions avec l'ensemble des parties prenantes** au niveau local comme national ; 4. de le doter des **moyens humains et techniques adéquats**. **Ce Haut Conseil pourrait se décliner dans les régions.**
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap s'est fortement impliquée** dans les réflexions relatives à l'évolution prochaine du CNCPH pour une meilleure représentation et participation des personnes en situation de handicap et leurs proches dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques. **APF France handicap a ainsi participé au séminaire de réflexion** organisé en avril avec plusieurs membres du CNCPH (dont Alain Rochon) et animé par le député Thierry Michels. **L'Association a également été auditionnée** à plusieurs reprises dans le cadre de l'élaboration du présent rapport.
Pour en savoir plus ☞	▪ Pour consulter le rapport : [cliquez ici] ▪ Pour consulter la synthèse présentée en session plénière du CNCPH : [cliquez ici] ▪ Pour consulter la synthèse APF France handicap : [cliquez ici]

SCOLARISATION

Rentrée scolaire 2019 *Communiqués ministériels des 28 et 30 août 2019*	Jean-Michel Blanquer et Sophie Cluzel ont publié fin août plusieurs communications relatives à la rentrée scolaire 2019 et aux nouveautés en faveur de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Parmi les mesures devant être appliquées dès la rentrée 2019 : • La mise en place d'une **cellule d'écoute dans chaque académie**, pour apporter une réponse aux familles dans les 24h. • La simplification de certaines démarches : notamment, **l'allocation d'éducation pour enfant handicapé (AEEH)** peut désormais être attribuée jusqu'aux 20 ans de l'enfant. • La **scolarisation** des enfants en situation de handicap **dès 3 ans**, comme tous les autres. • La mise en place à titre expérimental par les Agences régionales de santé (ARS) d'un total **de 60 équipes mobiles médico-sociales** en appui des établissements scolaires dans chaque département. • La **prise en charge par l'assurance maladie des séances d'orthophonie libérales** en milieu scolaire, lorsqu'elles sont inscrites au projet personnalisé de scolarisation (PPS). • Une meilleure formation des personnels de l'Éducation nationale, à travers par exemple le lancement d'une **plateforme numérique Cap Ecole Inclusive** devant permettre aux enseignants d'accéder à des adaptations pédagogiques mobilisables directement en classe. • Un meilleur accompagnement des élèves à travers notamment le

	déploiement de plus de **3000 pôles inclusifs d'accompagnement localisés** (PIAL) dans les établissements scolaires et les écoles. Dès 2020, après expérimentation, les PIAL bénéficieront de l'appui des équipes médico-sociales et des professionnels libéraux au sein des établissements scolaires et des écoles. Un **Comité national de suivi** doit se réunir à l'automne pour établir un premier bilan de la mise en œuvre des mesures annoncées et identifier les points d'amélioration.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP Plusieurs des mesures annoncées dans le cadre du « nouveau service public de l'école inclusive » vont dans le bon sens, par exemple : la mise en place d'une cellule de réponse aux familles dans chaque département, la création d'équipes mobiles médico-sociales d'appui aux établissements scolaires et l'accent mis sur la formation continue des personnels (enseignants, inspecteurs et AESH). **Nous suivrons de près la mise en œuvre des mesures proposées et leur impact concret** sur le quotidien des élèves en situation de handicap et leurs familles, et ne manquerons pas de faire remonter les difficultés rencontrées. Un de nos points d'attention sera que la mise en place des PIAL ne conduise pas à la réduction du volume horaire par enfant des AESH. Enfin, **APF France handicap s'est associée cet été à la campagne citoyenne « #jaipasecole »** lancée par l'Unapei et qui vise à dénoncer les inégalités d'accès à la scolarisation des enfants en situation de handicap à travers une plateforme de recueil de témoignages, www.marentree.org.
Pour en savoir plus ☞	▪ Communication ministérielle « Élèves en situation de handicap : mode d'emploi de la rentrée 2019 » : [cliquez ici] ▪ Communiqué de presse « Les ministres mobilisés pour préparer la rentrée des enfants en situation de handicap » : [cliquez ici] ▪ Plateforme de témoignages #jaipasecole : [cliquez ici]

Commission d'enquête sur l'inclusion des élèves et étudiants en situation de handicap *Rapport du 18 juillet 2019*	Le 18 juillet 2019 la **Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République** a rendu son rapport, après quatre mois de travaux et auditions. L'objet de la Commission : *« **faire un état des lieux**, sans fard ni tabou, de l'inclusion des élèves et étudiants en situation de handicap dans l'école et l'université de la République, quatorze ans après la loi du 11 février 2005 »*. Le rapport identifie 3 principaux leviers à actionner en priorité pour sécuriser le parcours des élèves et étudiants en situation de handicap : • la **professionnalisation des accompagnants** des élèves en situation de handicap ; • le **renforcement de la formation initiale et continue des enseignants** ; • l'élaboration d'un véritable **partenariat entre l'école et le médico-social**. Il précise que ces 3 axes ont effectivement été choisis par le Gouvernement et formule **57 propositions** pour aller plus loin dans le déploiement de l'école inclusive.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP Le 2 avril, **APF France handicap a été auditionnée** par la commission d'enquête et a pu faire part à cette occasion de ses observations et propositions pour une inclusion effective des enfants dans le système scolaire. Nous serons présents à un échange autour du rapport le 27 septembre et suivrons avec attention les

	retombées et la suite qui sera donnée par le Gouvernement aux propositions formulées.
Pour en savoir plus ☞	▪ Le rapport : [cliquez ici] ▪ La synthèse du rapport : [cliquez ici] ▪ Propositions d'APF France handicap pour une école inclusive : [cliquez ici]

RESSOURCES

Revenu universel d'activité (RUA) *Lancement de la deuxième phase de concertation début septembre*	La concertation sur le revenu universel d'activité a été lancée lundi 3 juin par Agnès Buzyn et Christelle Dubos, en présence de Sophie Cluzel. Objectif : **préciser les objectifs, les principes, le périmètre et le fonctionnement du futur RUA**. Après une première phase de concertation dédiée à l'état des lieux du système actuel avant l'été, une **deuxième phase de concertation**, **sur les principes et objectifs du futur RUA**, a démarré début septembre et doit se poursuivre au minimum jusqu'à la fin du mois. Elle se structure au sein de trois grands questionnements : la notion de revenu décent, l'historique de la progression des minima sociaux, les enjeux autour de la familialisation, de la conjugalisation ou de l'individualisation des différents minima sociaux. **L'intégration ou non de l'AAH dans le périmètre du RUA fait partie des éléments de réflexion** de la concertation. Le 3 octobre débutera une grande **consultation citoyenne sur les aides sociales**, en ligne et sur les territoires, qui s'achèvera en janvier 2020. La concertation de l'ensemble des parties prenantes doit s'achever début février avant de déboucher sur une loi en 2020 pour une entrée en application en 2023.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP APF France handicap participe depuis plusieurs mois aux réflexions inter-associatives, dans le cadre du Collectif Alerte, autour du chantier du revenu universel d'activité. Depuis le lancement de la concertation début juin, **nous y participons à la fois au nom d'APF France handicap et à travers le Collectif Alerte**. Le Comité d'entente se mobilise aussi sur ce sujet (une tribune a été publiée dans le *Journal du Dimanche*) et nous avons été reçus par les ministres au mois de juillet. Le CNCPH a déjà produit un premier avis. Les positions d'APF France handicap s'appuient sur celles que nous avions déjà prises en janvier 2017 : « Zéro personnes en situation de handicap sous le seuil de pauvreté » : **création d'un revenu individuel d'existence**, sans prise en compte du revenu du conjoint, **non fusionné dans le RUA** avec le maintien des droits connexes (santé, logement) et les compléments permettant de tenir compte de la situation particulière, notamment de l'impossibilité de travailler.
Pour en savoir plus ☞	▪ Tribune du Comité d'entente dans le JDD : [cliquez ici]

Stratégie Pauvreté : 1er anniversaire du	Il y a un an, le Président de la République lançait la **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** organisée autour de 21 mesures et 5 engagements clés : 1. **L'égalité des chances** dès les premiers pas pour rompre la reproduction

lancement *Conférence nationale des acteurs les 12 et 13 septembre 2019*	de la pauvreté. 2. Garantir au quotidien les **droits fondamentaux des enfants**. 3. Un **parcours de formation** garanti pour tous les jeunes. 4. Vers des **droits sociaux plus accessibles**, plus équitables et plus incitatifs à l'activité. 5. Investir pour **l'accompagnement de tous vers l'emploi**. Pour faire le bilan de cette première année d'action, une **conférence nationale réunissant les acteurs de la lutte contre la pauvreté** a été organisée les 12 et 13 septembre. Objectif : mettre en lumière les avancées de la stratégie pauvreté, poursuivre la dynamique engagée, inscrire cette stratégie dans la rénovation plus large de notre modèle social souhaitée par le Gouvernement.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **APF France handicap s'est fortement mobilisée** autour du bilan de la première année de mise en œuvre de la stratégie pauvreté à travers : • Une intervention à l'occasion de la conférence de presse du Collectif Alerte le 9 septembre, pour un bilan sans concession de la stratégie pauvreté par les acteurs de la solidarité ; • Une audition le 11 septembre par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances 2020, qui comprend un bilan de la stratégie pauvreté ; • Notre participation à la conférence nationale de la stratégie pauvreté les 12 et 13 septembre. Un **bilan de la stratégie pauvreté par APF France handicap** a également été rédigé dans lequel l'Association : • constate que la question du handicap n'est pas intégrée à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté ; • appelle à intégrer le handicap au cœur des préoccupations de ceux qui traitent de la pauvreté et à favoriser la participation des personnes en situation de handicap aux politiques qui les concernent.
Pour en savoir plus ☞	▪ Neuf mois après son lancement, les avancées de la stratégie pauvreté : [cliquer ici] ▪ Bilan APF France handicap de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : [cliquez ici]

Réforme des retraites *Rapport du Haut-Commissaire à la réforme des retraites le 18 juillet 2019*	Le 18 juillet le Haut-Commissaire à la réforme des retraites Jean-Paul Delevoye a remis au Gouvernement ses préconisations en vue de la future réforme des retraites dans un rapport intitulé « **Pour un système universel de retraite** ». Ce rapport est issu des **18 mois de concertation** du Haut-Commissaire avec les partenaires sociaux, les citoyens et les acteurs de la retraite. Les préconisations qui y sont formulées seront de nouveau soumises à la concertation en vue de la présentation d'un projet de loi. Le principe de base de cette réforme est de transformer le système actuel par un **système en points**. Le 3 septembre, **Jean-Paul Delevoye est entré au Gouvernement** avec le même titre de Haut-Commissaire à la réforme des retraites, sous la tutelle d'Agnès Buzyn, ministre de la Santé.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP APF France handicap suit avec attention les réflexions autour de cette réforme des retraites. Parmi les propositions intéressantes du rapport : • Les assurés qui n'ont **pas été en capacité de faire une carrière**

	complète ne seront plus pénalisés. • Les **périodes de chômage indemnisé, maternité, invalidité et maladie donneront droit à des points de solidarité** : ces points auront la même valeur que ceux attribués au titre de l'activité. • Il ne sera plus nécessaire d'atteindre 67 ans, l'âge d'annulation de la décote en cas de carrière incomplète. L'atteinte de l'âge du taux plein (64 ans pour la génération 1963) permettra un **départ plus précoce pour les plus modestes**. • Des points de solidarité seront attribués aux **proches aidants**. **APF France handicap se prépare à prendre part activement aux concertations** à venir sur la réforme, pour une meilleure prise en compte des droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches dans le nouveau système universel de retraites.
Pour en savoir plus ☞	▪ Le rapport « Pour un système universel de retraite : [cliquez ici] ▪ La synthèse APF France handicap du rapport : [cliquez ici] ▪ Le dossier de presse : [cliquez ici] ▪ La synthèse APF France handicap du dossier de presse : [cliquez ici]

COMPENSATION

PCH enfant : le rapport de l'IGAS *Remise du rapport en juin 2019*	Par lettre du 15 décembre 2018, les ministres Agnès Buzyn et Sophie Cluzel ont chargé l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) d'une mission relative à la compensation pour les enfants en situation de handicap. Objectif de la mission : formuler des propositions afin d'**améliorer et de simplifier la compensation du handicap pour les enfants**, en repensant l'articulation entre l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et la prestation de compensation du handicap (PCH). La mission constitue **l'un des cinq chantiers préparatoires à la CNH 2018-2019**. Elle propose de remplacer l'actuelle AEEH et ses compléments par deux prestations familiales : • **un complément familial handicap**, qui se substituerait à l'AEEH de base ; • **une allocation de présence parentale** (APP), qui intégrerait l'actuelle Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP), et qui serait prolongée au moment de la reconnaissance du handicap par la MDPH et jusqu'à la majorité de l'enfant, par une allocation prolongée pour handicap (APP/PH). Les enfants auraient **accès à la PCH selon les modalités de droit commun**, mais sur la base de **critères d'éligibilité adaptés aux premiers âges de la vie** et d'un ensemble d'aides répondant mieux aux besoins spécifiques de l'enfant.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP Dans le cadre de ce groupe de travail, **APF France handicap s'est mobilisée pour l'amélioration des droits existants** (prestations familiales et droits à compensation adaptés aux enfants et jeunes) et contre le projet de refonte possible de la prestation familiale qui occasionnerait des reculs de droits notamment en les soumettant à conditions de ressource. Une contribution écrite a été rédigée et transmise au groupe de travail en ce sens.
Pour en savoir plus ☞	▪ Contribution APF France handicap au groupe de travail pour une meilleure prise en charge des besoins des enfants en situation de handicap : [cliquez ici]

	▪ Synthèse APF France handicap du rapport de l'IGAS : [cliquez ici]

JUSTICE

Majeurs protégés : rapport sur les droits fondamentaux *Rapport du 26 juin 2019*	Le 26 juin 2019, les **députés Caroline Abadie (LREM, Isère) et Aurélie Pradié (LR, Lot)** ont déposé à l'Assemblée nationale le rapport de la mission d'information sur les droits fondamentaux des majeurs protégés. L'objet des travaux engagés : *« chercher la meilleure manière de **garantir que les majeurs protégés bénéficient des mêmes droits fondamentaux que toute personne** tout en adaptant les conditions d'exercice de ces droits pour qu'ils soient pleinement effectifs »*. Le rapport formule 30 propositions structurées autour de 3 grands axes d'action : • **Mieux garantir le respect des droits fondamentaux** des majeurs vulnérables en amont de la mesure de la protection. • Placer la question des droits fondamentaux **au cœur de l'exercice de la mesure**. • **Mettre en œuvre une véritable politique publique** pour prendre en compte la problématique des majeurs vulnérables. Notamment, les attentes à l'égard du modèle français de protection des majeurs ne sauraient être satisfaites à moyens constants.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP Fortement concernée, APF France handicap a suivi de près les travaux de la mission d'information. Début 2019, **une position officielle de l'association sur les droits fondamentaux des majeurs protégés** a été élaborée. Elle sera bientôt validée par la commission de défense et de promotion des droits et libertés, avant d'être communiquée à grande échelle.
Pour en savoir plus ☞	▪ Le rapport : [cliquez ici] ▪ La synthèse APF France handicap du rapport : [cliquez ici]

MOBILITÉ

Projet de loi d'orientation des mobilités *Nouvelle lecture à l'Assemblée nationale*	Après désaccord de la Commission Mixte Paritaire sur le projet d'un texte commun le 10 juillet, le projet de loi est de nouveau soumis à l'examen parlementaire en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale. Parmi les mesures initiales du projet de loi en faveur de la mobilité des personnes en situation du handicap : • la **gratuité** ou une **politique tarifaire préférentielle pour les accompagnateurs** dans les transports publics ; • **l'accessibilité des places de stationnement** comportant des **bornes de recharge électrique** pour les personnes à mobilité réduite ; • la publication des **données relatives à l'accessibilité des services et des parcours**.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP **Grâce à la mobilisation forte et de longue date d'APF France handicap, plusieurs avancées majeures** en faveur de la mobilité des personnes en

	situation de handicap ont été adoptées définitivement par les députés par l'intermédiaire d'amendements proposés par APF France handicap :
	• **Accès à tous les transports à la demande** sur le territoire national pour les titulaires de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) 80 % ; c'est-à-dire sans condition de résidence, ni de visite médicale.
	• **Création d'un numéro unique d'appel national non surtaxé pour les réservations d'assistance** pour les voyages ferroviaires.
	• **Publication de la mise en accessibilité progressive des réseaux de transports** sur le site internet des Autorités organisatrices de la mobilité.
	Grâce au travail mené par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (DMA), des amendements soutenus par APF France handicap ont également été adoptés :
	• **Les données relatives à l'accessibilité des services et des parcours aux personnes handicapées et à mobilité réduite seront <u>collectées</u> et <u>publiées</u>** afin de faciliter les déplacements :
	  ○ dans les réseaux de transports : d'ici décembre 2021 pour les 8 métropoles reconnues par l'Europe, d'ici mai 2022 pour toutes les gares de taille moyenne ;
	  ○ et au plus tard pour décembre 2023 pour tous les autres réseaux.
	• **Un quota de borne de recharge électrique accessible** : un arrêté viendra préciser le quota de places de stationnements réservés dotées de borne de recharge électrique.
	• **Des points d'arrêts supplémentaires en milieu rural** : en cas d'impossibilité technique avérée de mise en accessibilité d'un point d'arrêt prioritaire, il est désormais prévu que 2 autres points d'arrêts supplémentaires soient mis en accessibilité.
	• **Obligation de décrire l'accessibilité des points d'arrêts prioritaires dans un rayon de 200 mètres** : les CCA/CIA devront détailler l'accessibilité des cheminements dans un rayon de deux cents mètres des points d'arrêts prioritaires.

Pour en savoir plus ☞	▪ Projet de loi d'orientation des mobilités, dossier législatif : [cliquer ici]

SANTÉ

Projet de loi bioéthique *Discussion en séance publique à partir du 24 septembre*	Le projet de loi relatif à la bioéthique a été présenté le 24 juillet en Conseil des ministres. Parmi les dispositions principales du texte présenté en Conseil des ministres : • **L'accès aux technologies déjà disponibles en matière de procréation est élargi**, sans renoncer à leur encadrement : accès à la procréation médicalement assistée (PMA) pour les couples de femmes et les femmes non mariées, autoconservation des gamètes pour les femmes comme pour les hommes. • Les enfants nés de dons bénéficieront de nouveaux droits, dont celui **d'accéder, à leur majorité, à l'identité du donneur de gamètes**. • **L'interdiction de la GPA** est maintenue. • Le projet **promeut le don d'organes**, sans renoncer au respect et à la protection des droits individuels. • Il **accompagne la diffusion de nouveaux progrès scientifiques et technologiques** (intelligence artificielle, neurosciences).

	• **L'interdiction de créer des embryons à des fins de recherche** et l'interdiction de modifier le patrimoine génétique d'un embryon destiné à naître sont maintenues. • Le projet de loi vise à poursuivre l'amélioration de la qualité et de la sécurité des pratiques concernées par le champ bioéthique. **De nombreuses mesures encadrent la réalisation d'examens de génétique et la transmission des résultats**.
	POSITIONS ET ACTIONS D'APF FRANCE HANDICAP Fortement concernée, APF France handicap s'est mobilisée très tôt sur les sujets potentiellement destinés à être abordés dans le projet de loi relatif à la bioéthique dans le cadre de son réseau thématique Santé. **Une contribution du réseau thématique santé d'APF France handicap sur des questions de bioéthique** a été rédigée suite à la séance de travail dédiée du 4 avril. Quatre principes incontournables en matière de bioéthique ont été posés : • La bioéthique garantit l'acceptation de la différence. • La bioéthique rappelle systématiquement et prend en compte l'inexistence du risque zéro. • La bioéthique pose les principes qui garantissent le libre arbitre et le respect du choix. • La bioéthique s'assure de la non-discrimination dans l'accès aux progrès. Forte de ces principes, APF France handicap s'est penchée sur 3 premiers sujets qui seront débattus lors de la révision de la loi bioéthique : • L'aide à la procréation ; • La médecine du futur : e-santé et médecine prédictive ; • Les questions sociétales. Le champ volontairement restreint de ce projet de loi bioéthique laisse peu de possibilités pour porter des amendements. Très peu ont d'ailleurs été retenus ou même examinés lors de l'examen en commission. APF France handicap soutient deux amendements associatifs : l'un vise à produire des référentiels de bonnes pratiques sur l'utilisation d'algorithme dans la décision médicale, l'autre à garantir la place des associations représentatives des usagers du système de santé dans l'agence de biomédecine.
Pour en savoir plus ☞	▪ Contribution APF France handicap sur la révision de la loi de bioéthique : [cliquez ici]

EUROPE ET INTERNATIONAL

Conseil Français des personnes Handicapées Pour les questions Européennes

Informations du CFHE

Le Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européennes (CFHE) – dont APF France handicap est membre fondateur - **édite une lettre d'information** qui présente chaque mois les activités du CFHE, ainsi que les informations importantes concernant les législations européennes, la mise en œuvre de la

Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et les évènements organisés autour de ces thématiques.
☞ Le dernier numéro de la lettre : [cliquez ici] / Pour vous abonner à cette lettre d'information : [cliquez ici]

Accès aux droits : la réforme expliquée en FALC

Depuis janvier 2019, **les démarches administratives d'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap et leurs proches sont simplifiées**. La durée maximale d'attribution de certains droits est allongée (AAH, CMI, RQTH). Les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement peuvent se voir attribuer certains droits sans limitation de durée.

Au début de l'été, le Secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées et la CNSA ont publié **trois documents d'information en FALC** sur les effets de la réforme :

- Moins de démarches pour les personnes handicapées : ce qui change en 2019 : [cliquez ici]
- Réforme des durées d'attribution de l'allocation d'éducation pour enfant handicapé (AEEH) : [cliquez ici]
- Maintenant les personnes handicapées peuvent avoir certaines aides pour toute la vie ou pour plus longtemps qu'avant : [cliquez ici]

APF France handicap a largement contribué à l'avènement de ces dispositions, par plusieurs contributions et avis notamment dans le cadre du rapport Taquet « Plus simple la vie » et au sein du CNCPH.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Septembre 2019		
24 septembre	Ouverture de la seconde session extraordinaire 2018-2019	Parlement
25 septembre	Présentation du projet de loi de finances 2020	Conseil des ministres
30 septembre	Lancement de l'enquête en ligne APF France handicap IFOP sur l'accessibilité « Bien vivre dans ma ville, dans ma commune »	APF France handicap
Fin septembre	PJL bioéthique : début de l'examen parlementaire	Assemblée nationale
Octobre 2019		
3 octobre	Publication du plaidoyer APF France handicap sur les aidants	APF France handicap
6 octobre	Journée nationale des aidants	
15 octobre	Plan de mobilisation nationale suite à la mission El-Khomri sur les métiers du Grand âge et de l'autonomie	Gouvernement
Novembre 2019		
12 novembre	Conférence de presse APF France handicap sur l'emploi	
20 novembre	Journée internationale des droits de l'enfant Publication du plaidoyer APF France handicap sur	

	les droits des enfants en situation de handicap
Décembre 2019	
3 décembre	Journée internationale des personnes handicapées
10 décembre	Journée mondiale des droits de l'homme

☞ ***Vous pouvez suivre en permanence cette actualité et nos mobilisations sur***
- le site APF France handicap (rubrique actualités) : [cliquez ici]
- le site de Faire Face : [cliquez ici]
☞ *Prenez connaissance des* ***avis du CNCPH sur le site du Gouvernement*** *[cliquez ici]*
☞ ***Retrouvez tous les numéros de la lettre sur le blog du mouvement : [cliquez ici]***
☞ *Si vous ne pouvez pas* ***accéder à des liens, contacter*** ***siege-secretariat.ddapi@apf.asso.fr***